

République Française

COMMUNE DE JAULGONNE

Compte rendu sommaire de la séance du 3 juin 2008

Etaient présents : Mme M. MARCHAND – M L. SIMONET – M J.M. HERAULT – Mme A. BRUNEAU - Mme I. MARCHAND-LARUE – M G. MATHIEU – M P. TARAMINI - Mme C. DUSSART - M D. BEAUMONT – M E. ROBY – M P. DUBAUX – Mme N. RABINEAU – Mme J. TELLIER – M S. MOROY

Absents : Madame Anne MARICOT –

Monsieur Patrick TARAMINI a été élu secrétaire de séance.

Le Maire donne les informations suivantes :

- Accueil pour trois semaines d'une stagiaire au secrétariat de mairie
- Evolution du personnel du Syndicat Scolaire
- Organisation CLHS Juillet 2008 à JAULGONNE avec les Francas de l'Aisne, deux élus recevront les inscriptions le samedi 14 juin 2008.
- Essai d'une journée C.L.S.H. à JAULGONNE le 4 Juin - Service Animation de la Communauté de Communes

Les Associations de Jaulgonne sont invitées à fournir le calendrier de leurs manifestations pour le prochain numéro des « Chroniques de Jaulgonne »

Puis aborde l'ordre du jour fixé dans la convocation.

TRAVAUX AMENAGEMENT « MAISON BERNIER »

Considérant la nécessité d'aménager le rez-de-chaussée de la « Maison BERNIER » et de réaliser un passage entre celle-ci et la salle culturelle

Après avoir étudié le projet de travaux établi par Monsieur Michel COMMUN, Maître d'œuvre en Bâtiment, à CHATEAU-THIERRY,
le Conseil Municipal

EMET un « AVIS FAVORABLE » à la poursuite de ce projet et au dépôt d'une demande de permis de construire pour la réalisation de ces travaux.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires directement liées à une demande de permis de construire.

CLOTURE AIRE DE JEUX JARDIN GEORGES HARDY

Considérant le projet de clôture de l'aire de jeux,

Vu la demande de subvention présentée au Conseil Régional de Picardie au titre de la programmation FRAPP

le Conseil Municipal

CONFIRME la demande de subvention présentée le 22 Octobre 2007 et sollicite une subvention aussi élevée que possible estimé à 30% du montant hors taxes des travaux,

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives liées à cette demande de subvention.

SOUHAITE voir programmer ces travaux comme suit :

Début : au début du mois de septembre 2008

Fin : pour la fin du mois de septembre 2008

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu la liste des candidatures soumise à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de l'Aisne pour procéder à la désignation des commissaires titulaires et suppléants devant siéger à la Commission Communale des Impôts Directes comprenant :

12 candidatures (dont 2 contribuables domiciliés en dehors de la commune) aux postes de commissaires titulaires

Et 12 candidatures (dont 2 contribuables domiciliés en dehors de la commune) aux postes de commissaires suppléants

le Conseil Municipal

APPROUVE définitivement cette liste de candidatures présentée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

SIVU REFUGE FOURRIERE DE LA PICOTERIE - Retrait de la Commune de DRAVEGNY

Vu la délibération du Conseil Syndical du SIVU de la Picoterie, en date du 26 Mai 2008, prononçant le retrait de la Commune de DRAVEGNY

le Conseil Municipal

APPROUVE le retrait de la Commune de DRAVEGNY du SIVU de la Picoterie

RACHAT CONCESSION DE CIMETIERE

Vu le titre de concession cinquantenaire accordée à effet du 5 Juin 2003 à Monsieur Jean-Paul LARUE,

Vu la décision de l'intéressé en date du 7 Mai 2008 de rétrocéder définitivement cette concession à la Commune,

Vu l'arrêté du maire n° 1107 en date du 22 mai 2008 (visa Sous Préfecture de Château Thierry du 27 mai 2008) constatant la reprise de cette concession de cimetière.

le Conseil Municipal

DECIDE de rembourser à Monsieur Jean-Paul LARUE 112,00 € soit les deux tiers du prix payé le 05 Juin 2003 (la part versée au C.C.A.S. restant définitivement acquise).

CONVENTION d'OCCUPATION DE LA SALLE CULTURELLE pour les services de Cantine Scolaire et Garderie Périscolaire entre la Commune de JAULGONNE et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE de JAULGONNE.

Vu la délibération du 6 Juillet 2006 acceptant la mise à disposition des locaux au Syndicat Intercommunal Scolaire,

Vu la convention signée le 13 Juillet 2006 entre la Commune de JAULGONNE et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE de JAULGONNE,

Considérant que les locaux destinés à accueillir ces deux services de cantine scolaire et garderie périscolaires ne sont toujours pas opérationnels à ce jour, les travaux n'ayant pas été réalisés,

le Conseil Municipal

DECIDE de **RECONDUIRE** pour la période du 28 Février 2007 au 31 Décembre 2008 la convention précitée dans les mêmes clauses et conditions.

ACQUISITION PETIT MATERIEL SERVICE TECHNIQUE

Considérant la nécessité d'acquérir du matériel pour le service technique,

Vu la proposition de la Société FORCH à 77950 MONTEREAU-SUR-LE-JARD en date du 2 Juin 2008 de fournir :

- une meuleuse d'angle MAKITA avec disque en diamant pour 190,40 € hors taxes
- une perceuse MAKITA avec coffret de forets et embout pour 164,70 € hors taxes

le Conseil Municipal

DECIDE d'ACQUERIR ces deux matériels pour un montant hors taxes 355,10 soit T.T.C. 424,70 € **DECLARE** que cette acquisition sera imputée à l'article 21578 opération 102 où les crédits nécessaires seront inscrits et votés.

PERSONNEL : Poste ACCUEIL Secrétariat de Mairie : A la majorité sauf M.MARCHAND P.TARAMINI S.MOROY G.MATHIEU et A.MARICOT qui s'abstiennent, il est décidé de ne pas renouveler le C.D.D. de Madame Antoinette FAUSSETTE qui prendra définitivement fin au 30 juin 2008.

CREATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2° CLASSE – CONTRACTUEL – A TEMPS NON COMPLET

Vu les dispositions de l'article 3 – alinéas 6 et 7 de la Loi du 26 Janvier 1984 modifiée, qui permet aux communes de moins de 1000 habitants de créer des postes à temps non complet pour maximum 17 heures 30 minutes hebdomadaire,
le Conseil Municipal

DECIDE DE CREER, à effet du Premier Juillet 2008, un poste d'agent permanent contractuel à temps non complet 17 heures 30 minutes hebdomadaires, au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2° CLASSE – Catégorie C échelle 3 – Indice Brut 281 – Indice Majoré 288 -pour exercer les fonction d'agent d'accueil chargé de fonctions administratives au Secrétariat de la Mairie.

DECLARE que le recrutement initial s'effectuera par un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable. La durée des contrats successifs ne peut excéder six ans.

DECLARE que les crédits nécessaires ont été inscrits et votés au Budget unique de la Commune pour l'année 2008.

QUESTIONS DIVERSES

Carte Communale : Micheline MARCHAND et Laurent SIMONET rendent compte de la réunion qu'ils ont eue à la DDE de SOISSONS et des différentes possibilités pour en terminer avec cette carte communale. Un rendez-vous a été pris pour le 16 Juin prochain avec le C.A.U.E. de l'Aisne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30 minutes

